

Numéro	CA/2025-06-05/19
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	19/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	19/07/2025
Date de transmission au Recteur	19/07/2025



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 5 juin 2025 portant résultat des élections des représentants étudiants appelés à siéger à la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes – financement de projets étudiants (FSDIE FP) »

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 48 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 58 paragraphe 2 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 58 paragraphe 2 du règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes – financement de projets étudiants (FSDIE FP) » est notamment composée de « deux représentants étudiants élus par et parmi le conseil d'administration » ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentants des étudiants appelés à la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes – financement de projets étudiants (FSDIE FP) » :

- Monsieur CAPON Raphaël ;
- Madame ITOÏZ Iona.

Délibération CA/2025-06-05/19	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés ayant pris part au vote	33
Nombre de voix pour Monsieur CAPON Raphaël	33
Nombre de voix pour Madame DULION Juliette	0
Nombre de voix pour Madame ITOÏZ Iona	28
Nombre de voix pour Monsieur REHAULT-IMBACH Ariel	0
Nombre de voix pour Madame SANMARTIN Léa	1

Paris, le 6 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.